



Les Disciplines d'Erudition
Ecriture,
Analyse Musicale,
Histoire des Arts.

REGLEMENT PORTANT ORGANISATION DES ETUDES
Conservatoire de Toulouse

**DEPARTEMENT DES DISCIPLINES
D'ERUDITION**
Ecriture, Analyse Musicale,
Histoire des Arts

• **Ecriture**

A) CURSUS :

1 ^{er} Cycle Initiation 1 à 2 ans
--

2 ^{ème} Cycle 2 à 3 ans

3 ^{ème} Cycle Préparation au cycle spécialisé 1 à 2 ans
--

Cycle Spécialisé 1 à 2 ans

Le 1^{er} Cycle Initiation constitue le niveau d'études minimum exigé pour les élèves qui, dans le cadre d'un cursus instrumental, doivent suivre une classe d'érudition à titre complémentaire.

B) MODALITES D'ADMISSION

Les élèves des classes instrumentales ayant terminé leurs études en formation musicale doivent débiter une classe d'érudition.

Les élèves qui entrent en Fin d'études de formation musicale peuvent néanmoins débiter une classe d'érudition (*l'enseignement de la formation musicale restant obligatoire jusqu'à l'obtention du certificat de fin d'études*)

Les candidats ayant une formation à ces techniques, seront provisoirement affectés dans un niveau, après entretien. L'affectation définitive interviendra après une période d'observation .

C) CONTROLES ET EXAMENS :

- A l'issue du 1^{er} Cycle, un jury constitué du collège des professeurs, délivrera un Certificat d'Initiation à l'Ecriture et désignera les élèves admis en 2^{ème} Cycle.
- A partir du second cycle, les examens de fins de cycles sont évalués par un jury extérieur.
- Au cours du second Cycle, l'évaluation est effectuée par le collège des professeurs, qui détermine la progression des élèves.

D) RECOMPENSES

***1^{er} Cycle :**

Mention Très Bien	Délivrance du Certificat d'initiation	Admis en 2 ^{ème} Cycle
Mention Bien		
Mention Assez Bien		Non admis en 2 ^{ème} Cycle
Sans récompense	Pas de certificat	

*** 2^{ème} Cycle :**

Mention Très bien	Admis en 3 ^{ème} Cycle Pré-spécialisé
Mention Bien	
Mention Assez Bien	Non admis en 3 ^{ème} Cycle Pré-spécialisé
Sans récompense	

*** 3^{ème} Cycle Pré-spécialisé**

Mention Très bien	Admis en Cycle Spécialisé
Mention Bien	
Mention Assez Bien	Non admis en Cycle Spécialisé
Sans récompense	

*** Cycle Spécialisé :**

Mention Très bien	Délivrance du Diplôme de Cycle Spécialisé en Ecriture
Mention Bien	
Mention Assez Bien	Pas de diplôme
Sans récompense	

E) ATTRIBUTION du DEM D'ECRITURE

Le DEM d'écriture musicale est délivré aux candidats qui ont obtenu les unités de valeur suivantes :

➤ Ecriture	Diplôme d' Ecriture [mention TB ou B]
➤ Contrepoint ancien	Certificat (2 années d'études) [mention TB ou B]
➤ Formation musicale	Certificat de fin d'études [mention TB ou B]
➤ Analyse musicale ou Histoire	Certificat d'initiation [mention TB ou B]
➤ Piano complémentaire	Certificat [mention TB, B ou AB]
➤ Initiation à l'édition de partitions	Certificat

• Analyse Musicale

• Histoire des Arts

A) CURSUS

1 ^{er} Cycle Initiation 1 à 2 ans
--

2 ^{ème} Cycle 2 à 3 ans

3 ^{ème} Cycle Spécialisé 1 à 2 ans
--

Le 1^{er} Cycle Initiation constitue le niveau d'études minimum exigé pour les élèves qui, dans le cadre d'un cursus instrumental, doivent suivre une classe d'érudition à titre complémentaire.

B) MODALITES D'ADMISSION

Les élèves des classes instrumentales ayant terminé leurs études en formation musicale doivent débiter une classe d'érudition.

Les élèves qui entrent en Fin d'études de formation musicale peuvent néanmoins débiter une classe d'érudition (*l'enseignement de la formation musicale restant obligatoire jusqu'à l'obtention du certificat de fin d'études*)

Les candidats ayant une formation à ces techniques, seront provisoirement affectés dans un niveau, après entretien. L'affectation définitive interviendra après une période d'observation .

C) CONTROLES ET EXAMENS :

- A l'issue du 1^{er} Cycle, un jury constitué du collège des professeurs, délivrera un Certificat d'Initiation à l'Analyse ou à l'Histoire des Arts et désignera les élèves admis en 2^{ème} Cycle.
- A partir du second cycle, les examens de fins de cycles sont évalués par un jury extérieur.
- Au cours du second Cycle, l'évaluation est effectuée par le collège des professeurs, qui détermine la progression des élèves.

D) RECOMPENSES

*1^{er} Cycle :

Mention Très Bien	Délivrance du certificat d'initiation	Admis en 2 ^{ème} Cycle
Mention Bien		
Mention Assez Bien		Non admis en 2 ^{ème} Cycle
Sans récompense	Pas de certificat	

* 2^{ème} Cycle :

Mention Très bien	Admis en 3 ^{ème} Cycle spécialisé
Mention Bien	
Mention Assez Bien	Non admis en 3 ^{ème} Cycle spécialisé
Sans récompense	

* Cycle Spécialisé :

Mention Très bien	Délivrance du Diplôme de Cycle Spécialisé en Analyse ou Histoire des Arts
Mention Bien	
Mention Assez Bien	Pas de diplôme
Sans récompense	

E) DEM de CULTURE MUSICALE

Le Diplôme d'Études Musicales (DEM) de Culture Musicale s'articule autour des deux disciplines principales : l'Histoire des Arts et l'Analyse musicale. Chacune des deux disciplines peut être choisie comme discipline principale ou dominante, l'autre discipline étant considérée comme discipline associée.

Unités de valeur permettant la délivrance du DEM de Culture Musicale :

DEM de Culture Musicale Dominante Analyse	DEM de Culture Musicale Dominante Histoire des Arts
➤ Diplôme en Analyse (3ème cycle spécialisé) mention TB, B.	➤ Diplôme en Histoire (3ème cycle spécialisé) mention TB, B.
➤ Certificat en Histoire validation de la fin de Cycle II mention TB, B.	➤ Certificat en Analyse validation de la fin de Cycle II mention TB, B.
➤ Certificat de formation musicale niveau fin d'études mention TB, B.	
➤ Certificat en écriture validation du niveau 2C1 mention TB, B, AB.	
➤ Pratique artistique : orchestre (2 ans minimum) ou chant choral (2 ans minimum) ou certificat de fin d'études en musique de chambre	